



À noter

Cet été, suite

- 16/07 et 17/07 Callian** VIème Festiv'art de Rue. Le village se transforme en scène géante : comédiens, musiciens, danseurs... **le 16** de 19h à 00h30 – **le 17** de 17h à 20h.
- 17/07 Fayence** 9h/18h : Salon Artisanal – Place de l'Eglise.
Du 21/07 au 24/07 Tourrettes **Du 21 au 24/07** : Fête votive de la St Martial. **22 et 23** : Bals – 24 : Aïoli.
- 22/07 Montauroux** Veillée des Etoiles. A partir de 14h - salle polyvalente. Infos 04 94 49 69 75.
Soirée Mousse – Place du Clos.
- 29/07 Fayence** 9h/18h : Rendez-vous des Métiers d'Art du Var - Place de l'Eglise.
30/07 Montauroux Soirée à Thème – Musique et repas – Place du Clos. Infos OT.
Tourrettes **30/07** de 18h à 23h : Marché artisanal nocturne – Place de l'Horloge.
- 30/07 et 31/07 Seillans** Fête de la St Cyr St Léger. **le 30** : Soirée DJ exotique **le 31** : Apéritif à la Chapelle St Cyr.
- 04/08 Mons** Concert à l'église dans le cadre du Festival de Musique Cordiale.
05/08 Tourrettes 20h : Soupe au Pistou – Place de l'Horloge – Infos : 04 94 39 98 14.
Seillans Marché des Métiers d'Art – Place de la République.
- Du 05/08 au 07/08 Callian** Fête de la St Donat.
St Paul en Forêt Fête patronale de la St Joseph.
- Du 05/08 au 13/08 Seillans** Festival Musique Cordiale. Programme sur www.musique-cordiale.com
- 06/08 et 07/08 Tourrettes** 06 et 07/08 : Salon du Livre – Place de l'Horloge.
- 07/08 Fayence** 9h/18h : Salon Provence Gourmande – Place de l'Eglise.
Mons Marché potier sur la place.
- 10/08 Montauroux** Marché Artisanal nocturne
20h30 : Concert des plus beaux airs et scènes d'opéras par l'Académie d'Art Lyrique de Copenhague – Chapelle St Barthélémy – Tarifs : 25/20€.
- 11/08 Callian** 20h30 : Concert de Jazz Neps – Place Bourguignon.
Du 11/08 au 14/08 Montauroux Festival International de Guitare - 12^{ème} édition – concerts gratuits. (voir détails page 7)
- 12/08 Fayence** 9h/18h : Rendez-vous des Métiers d'Art du Var - Place de l'Eglise.
Du 12/08 au 15/08 Mons Fête patronale. Bals les 12, 13 et 14 et aïoli le 15.
- 13/08 Tourrettes** 18h à 23h : Marché artisanal nocturne – Place de l'Horloge.
- 15/08 Seillans** Marché des Potiers – Place République
- Du 19/08 au 24/08 Montauroux** Fête Patronale de la Saint Barthélémy
- 20/08 Seillans** Soirée DJ Rose "Sweetie Pink".
- 21/08 Seillans** Concert de l'Ensemble Ginga à l'Eglise
- 23/08 Tourrettes** 20h30 : Concert Ginga à l'église (chants d'Amazonie aux tangos argentins) gratuit.
Mons 20h : Concert de l'Orchestre de Chambre des Bratislava à l'église.
- 26/08 Montauroux** Marché Artisanal nocturne
- 28/08 Fayence** 8h/18h : Grenier de la Rentrée – Parking St Pierre – Infos : 06 11 04 41 13.



Bye,bye



Numéro 11- Dépôt légal à parution - Le Nouveau Journal Pays de Fayence est une publication de "Le Clos" (association loi 1901) 6 rue Mirabeau - 83440 MONTAURoux - Directeur de la publication Hervé SOULIERS - ISSN: 2105-8024 . Impression: Bosshard, Mougins

Association Le Clos

3 rue de l'Aumade
83440 Fayence

Numéro 11- ÉTÉ 2011

Le Nouveau Journal

AVIS AUX LECTEURS

1 000 adhérents assureraient la pérennité du NJ (5% de la population du canton). On en est à 500 (dont 200 en attente de renouvellement de cotisation). Le NJ12 (Automne 2011) sera envoyé aux adhérents. Faute de moyens, il ne sera pas distribué dans toutes les boîtes mais sera mis en dépôt dans divers endroits des villages du canton.

Bulletin d'adhésion p.6

EDITO



Éric Bourlier, Président du NJ

C'est le printemps !

Bientôt l'été, le Nouveau Journal compte maintenant plus de 500 adhérents... Et pourtant!

En Avril dernier, lors de l'Assemblée Générale, un débat intense sur le contenu politique (pour les uns) ou apolitique (pour les autres) a mono-

polisé l'attention, laissant de côté la réalité concrète du fonctionnement du NJ. En effet, vous êtes très nombreux à soutenir et apprécier ce journal, et environ 15 000 à le lire à chaque parution. Par contre, vous êtes toujours aussi peu nombreux à écrire. Timidité, difficulté à s'exprimer, apathie générale, paresse ?? Les raisons doivent être multiples. Si nous avons fait le choix d'un journal gratuit, sans pub et sans subvention, c'est pour garantir notre indépendance, mais sans votre participation, cette indépendance ne sert à rien.

L'équipe du NJ n'est pas motivée par un égo surdimensionné, mais par une volonté de faire participer le plus grand nombre à la vie du canton. Apparemment, depuis que nos élites nous expliquent que tout va bien et que les spécialistes et les experts s'occupent de tout, vous êtes nombreux à penser que votre avis, votre parole et vos analyses n'ont pas d'importance et n'intéressent personne. Si cela est vrai... alors ce journal ne sert à rien ; si ce n'est pas le cas... alors allez-y !

Racontez-nous de belles histoires qui parlent de vos enfants, vos grands-parents, votre voisin avec son compost et ses panneaux solaires, l'association du coin qui aide les familles, plante des arbres, nettoie le bord du lac ou dénonce tel ou tel projet à venir sur notre canton.

Prenez la parole, n'attendez pas qu'un autre le fasse à votre place. Que ce soit au café, au travail ou lors de repas de famille, vous êtes nombreux à vous exprimer et encore plus nombreux à avoir envie de le faire, alors allez y... lâchez-vous !

Au fait, pour faire le NJ, nous devons, grâce à votre soutien, trouver 18 000 € par an (voir p. 2). Continuez d'adhérer et de faire adhérer au NJ. Vieilles familles locales ou primo arrivant, ce journal est le vôtre. Ce qui tue la vie associative, c'est la routine... on n'en est pas encore là et l'équipe du NJ a bien l'intention de vous surprendre. Passez un bel été et à vos plumes pour le prochain numéro de septembre.

Un grand merci à tous ceux qui tout au long de l'année nous soutiennent activement, sans vous cette aventure n'aurait pas d'avenir.

Gaz de schiste.
Future Communauté d'agglomération.
Plans Locaux d'Urbanisme.
Gestion des déchets.



L'avenir de notre environnement se décide aujourd'hui!

Ces sujets qui se bousculent dans l'actualité et qui nous concernent tous...

Voir articles p. 6, 8, 14, 10, 11, 16, 17

Une Pétition pour sauvegarder les terres agricoles.

(Déjà plus de 600 signatures en 4 semaines!)



AMAP, Pays de Fayence: la saison est commencée...

Envoyé spécial permanent du NJ à Orléans !

Jusqu'à la dernière minute de la construction de ce journal, on lui a caché ce petit article parce que, on en avait la certitude : Môonsieur l'aurait refusé !

Voilà ! Un des piliers du NJ depuis sa création s'en va. Vous le connaissez sûrement : il s'appelle Guy Coursimault. Il n'est pas enfant du pays mais il habite Montauroux depuis onze ans. Il a participé à moult activités citoyennes, municipales et professionnelles.

Pas toujours facile le Guitou ? Peut être, mais il fait partie de ces gens sur qui on peut compter, plein de bonnes choses dans la tête et plein de copains autour. Il est « nature » comme on dit.

Les idées : il les prend, les observe, les tourne et les retourne pour les transformer en réflexions et en constructions. **Les engagements** : il les prend, il les tient. **L'intégrité** : il en parle, il la pratique. **Les amitiés** : ça passe ou ça casse mais quand ça passe, c'est du solide !

Aussi solides que ces balancelles, tables et autres suspensions qu'il façonne avec quelques bûches de pin ou de chêne pour agrémenter son environnement et surtout pour bien accueillir les autres. Ainsi, chez lui, au fil du temps, les bûches se sont accumulées au rythme des fêtes et des nouvelles amitiés !

Et voilà que Môonsieur décide de partir à Orléans pour rejoindre sa belle et vivre une nouvelle aventure. On va le regretter, c'est sûr. Ceci dit, même si sa vie ne sera plus celle qu'elle était, nous restons persuadés que Guy, qui a plus d'une corde à son arc, saura reconstruire un environnement aussi riche qu'à Montauroux...et, qui sait, créer son dernier pitchoun : le Nouveau Journal du Pays d'Orléans !

Allez, ciao Coursimault, et à bientôt !



ASSEMBLEE GENERALE DU NJ

Dimanche 03 avril 2011, s'est tenue à la salle Polyvalente de Seillans, l'Assemblée Générale du Nouveau Journal. Après une mise en bouche sur le questionnement de ses statuts politiques ou apolitiques, nous avons pu voter en assemblée extraordinaire le renouvellement des membres du Conseil d'Administration du NJ. Voici donc sa nouvelle composition (en avant première) :

- **Eric Bourlier** (Callian) : président
- **Marie-France Frasson** (Montauroux) : vice-présidente
- **Nicole Chelli** (Callian) : trésorière
- **Hervé Souliers** (Montauroux) : trésorier adjoint
- **Yvette Penez** (Fayence) : secrétaire
- **Michaël Bibérian** (Callian) : secrétaire adjoint
- **Frédéric Zahn** (Montauroux) : secrétaire adj. - **Joël Koenig** (Montauroux)

...Et quelques chiffres pour rappeler à la mémoire sa réalité économique :

Pour l'année 2010 le NJ c'est :

17 373 € de DEPENSES (comprenant principalement les frais d'imprimerie : 9069 €, les dépenses pour les manifs festives :

2616 €, les frais divers papeterie et frais postaux : 1622 €, la distribution : 2028 € en salaires, les charges sociales : 1306 €...).

17 596 € de RECETTES (provenant principalement des manifs festives : 7408 €, adhésions : 5705 € et dons : 3872 €...).

Le NJ remercie tous ses adhérents et tous ses sympathisants qui contribuent à maintenir son équilibre sur le fil branlant de l'économie. Vous étiez plus d'une centaine à venir partager avec nous le verre de l'amitié, le repas et la musique dans l'esprit festif des 10 ans de l'association.



Contacts Nouveau Journal
 mail: contact@nouveau-journal.org
 Site: www.nouveau-journal.org
 tél. : 04 94 70 69 88

Etat des compteurs du N.J. à ce jour :

Adhérents : **515** Articles associations : **59**
 Articles particuliers : **114** Articles refus charte : **16**



Non, je ne crois pas qu'on puisse dire de bonne foi que les nems, le pad thaï, les crêpes, les sushis, les pizzas, le chili con carne et le kebab relèvent de la « biodiversité locale » comme le dit mon contradicteur et pas le hamburger, sauf à avoir des orientations idéologiques datant de la guerre froide. Si le dirigisme se mêle même de ce qu'on mange...

Tout est pourtant si simple : il suffit que ceux qui ne veulent pas aller manger à ce restaurant n'y aillent pas. Evidemment, ceux qui y vont sont très (très) nombreux, mais ce n'est bien sûr là qu'une preuve de plus de ma démagogie. Les démocrates ne peuvent que se réjouir de ce qui fait plaisir au plus grand nombre...

Note De La Rédaction:

S'il est vrai que le NJ commence bien à murir, cela ne signifie pas qu'il devient un fruit noyauté, encore moins à pépins. Certains penseront qu'il leur fait de l'ombre parce que ses branches ne leur donnent pas que des fleurs, d'autres estimeront qu'il prend trop racine parce qu'il se nourrit de sources très variées, d'autres encore vous diront qu'un ver, rouge, venu de l'est, le ronge.

Il paraîtrait même qu'avec son bois, il fait son papier imprimé dans les ex-locaux de la Pravda, et que lorsque le vent souffle dans ses feuilles, on entend l'Internationale...

N'en croyez rien, chers lecteurs! Voyez, Mr Cavallier écrit dans ce journal, ce qui accredit l'ouverture tous azimuts du NJ, lorsque sa charte est respectée.



À noter

Cet été



- 18/06 Fayence** 20h : Concert « Les Quatre Saisons » de Vivaldi – Arrangements modernes – entrée libre – Eglise.
- Seillans** 20h30 : Théâtre "On choisit ses vacances au camping des flots bleus" – Salle polyvalente – 8/5€.
- 25/06 Montauroux** 20h30 : Samedi Musical à la Chapelle St Barthélémy. Emmanuel Rossfelder à la guitare, Victoire de la musique classique en 2004.
- Seillans** Théâtre "Cyrano de Bergerac" – Place du Valat.
- 26/06 Fayence** 8h/18h : Foire à l'outil et Grenier. Place de l'Eglise.
- Mons** Fête de la St Pierre.
- 01/07 Seillans** 18h : Spectacle des Fleurons – Salle polyvalente – gratuit.
- Du 01/07 au 03/07 Callian** **Tourrettes** 9^{ème} Festival de Jazz – Place du Château du Puy – (voir détails p 7)
Festival Cello Fan "Le Violoncelle passeur de musique" invité Gary Hoffman.
- 02/07 St Paul en Forêt** Soirée théâtrale en plein air.
- 03/07 Seillans** Fête des Selves – Grand Aioli.
- Fayence** 6^{ème} Fête du Pain. Animations toute la journée dans le village.
- 08/07 Montauroux** Marché Artisanal nocturne.
- 09/07 Mons** 21h30 : Cosmons – 20^{ème} Veillée aux Etoiles sur la place – Gratuit.
- 09/07 et 10/07 Montauroux** Grand Prix de Karting – Terrain Laroche.
- Tourrettes** Les Arts au cœur du Village.
- 10/07 Callian** 9h à 18h30 : Fête du Terroir et de l'Artisanat – Parc du Château Goerg.
- 14/07 Montauroux** Fête Nationale – 18h30 : apéro musical – feux d'artifices à 22h00 suivi d'un bal.
- Seillans** Fête nationale avec retraite aux flambeaux, bal et feu d'artifice.
- 15/07 Montauroux** Marché Artisanal nocturne
- 16/07 Seillans** 20h30 : Théâtre "Crimes et Tango" Par la Cie Rapsode Salle polyvalente 10€.

Merci à Virginie pour toutes ces infos



Le courrier des particuliers

Nouveau Journal et vieilles lunes.

François Cavallier, Callian **Droit de réponse*** à l'article de D.Colombo (NJ10)

Se pourrait-il qu'après des débuts alternatifs mais pluralistes, agréablement ironiques et distancés, le Nouveau Journal se laisse progressivement gagner par un noyautage idéologique qui renâcle à dire son nom, même si on a droit en façade éditoriale à des proclamations d'apolitisme, symptôme d'ailleurs traditionnel du même phénomène ? A-t-on prévenu ceux qui adhèrent au slogan du Nouveau Journal sur l'« indépendance » et l'absence de « mainmise » de cette reprise en main par le Comité d'Initiative Citoyenne, dont la qualité humaine des militants ne fait pas de doute, mais enfin qui est somme toute d'extrême gauche ?



Au-delà des convictions, l'extrême gauche a sa rhétorique et ses obsessions argumentatives, parfaitement incarnées dans l'interpellation dont je fais l'objet en page 18 du dernier numéro, et à laquelle on me gratifie cette fois d'un droit de réponse. Depuis mes années de khâgne où beaucoup en étaient gagnés, aucun de ces arguments n'a d'ailleurs changé, alors que le monde, lui, a changé considérablement.

Quels sont ces arguments ? Première règle, seuls les communistes ont une position « éthique », toute autre position ne pouvant être que « clanique » ou pathologique, ce qui prêterait à sourire si cette idéologie une fois appliquée n'avait jamais donné, hier comme aujourd'hui, naissance à quoi que ce soit d'autre qu'à des oligarchies inégalitaires et sanguinaires (ce n'est certes en rien la faute de mon contradicteur). A croire que je fais semblant, sans doute par opportunisme, de me « couler » dans le moule libéral : il faut pourtant, Daniel, me pardonner ce que vous avez l'air de me reprocher comme une trahison insupportable : être un prof agrégé et ne pas être communiste pour autant. Dois-je expier ?

C'est que je ne partage pas du tout la vision économique qu'on m'oppose. Non, la richesse totale d'un pays n'est pas un tout constant, (faute de quoi on se demande comment on a pu sortir de l'âge de pierre), ni non plus un tout d'emblée et définitivement public (comme si toute propriété privée volait d'avance la collectivité). Je ne crois pas non plus que la justice consiste à donner autant à chacun, ni non plus que notre pays, où 45 % du PNB est redistribué, soit un pays si injuste. Je crois que le travail et le mérite sont les seuls critères justes de répartition, et que seule la croissance crée de l'emploi, donc de la dignité et des richesses. Certaines inégalités peuvent me paraître acceptables si les progrès de l'économie profitent aussi (et si possible en premier lieu) aux plus défavorisés.

Je ne suis pas un suppôt de la mondialisation, que je n'invoque pas comme une valeur. Je me résigne avec réalisme, pour lui donner les moyens d'épanouir ses services publics, à pourvoir avec autonomie aux besoins de ma commune, dont les anciens bailleurs de fond en pleine crise ne retrouveront jamais leurs marges de manœuvre d'hier. Prétexe de la diatribe, la zone Agora Sud n'est pas une fuite en avant fomentée par un vilain libéral, mais l'évolution d'une zone dessinée en 2001 (qui s'en est ému en ce temps-là ?) suivant la requête de l'Etat pour préparer le transfert de Danisco (aujourd'hui Firmenich) qui s'est finalement fait vers Grasse au détriment du canton. J'en revendique l'identité architecturale sobre et les très nombreux emplois de proximité qu'elle crée. Oui, j'aime mieux que ceux qui mangent au McDo puissent le faire ici plutôt qu'ailleurs...

*Le **droit de réponse** est régi par la loi de 1881 sur la liberté d'expression.



Il est précisé qu'il est obligatoire d'insérer les réponses de toutes personnes nommées ou désignées dans un journal. Il faut des conditions :

La réponse doit être liée avec l'article et non pas en tirer profit pour déclencher une polémique. Elle s'applique à une personne physique ou morale. La réponse sera limitée à la longueur de l'article qui l'aura



Le courrier des particuliers

Vous avez dit « Apolitique » ?

Jacques Pince, Les Estèrets du Lac, Montauroux



Adhérent au NJ depuis le début, j'en apprécie l'ouverture d'esprit, les informations sur la vie du canton, les appels au civisme, les critiques sur les gestions municipales, l'appel à l'action collective si besoin est...

L'édito du NJ 9 affirme que ce nouveau journal ne fait pas de politique et se demande si sa politique est justement de ne pas en faire.

A la lecture, cela m'a déçu !

En y réfléchissant, je pense qu'il y manquait un complément de taille : l'appel au civisme, à la citoyenneté et pourquoi pas l'appel à l'engagement politique ?

Lorsque j'entends ce jeune père de famille affirmer que les partis sont « tous pourris », que voter ne sert à rien et que le FN ne peut être pire que les autres, je frémis ! (ceci c'était juste avant les élections cantonales). Je n'oublie pas que c'est l'apolitisme général, l'abandon par les citoyens de la chose publique qui ont fait le lit du fascisme d'Hitler, Mussolini et autres Franco.

Que mon journal soit un éveillé, un lieu d'échange entre idées (qui peuvent être opposées, différentes...), d'accord à 100% ! Qu'il reste indépendant des subventions et des partis politiques, oui ! Mais il reste que ces derniers sont au bout de la chaîne des décisions qui concernent notre vie quotidienne et que leur rôle est capital.

Revalorisons la politique, soyons exigeants avec nos élus, avec nous-mêmes dans notre rôle de citoyens : tout cela à la fois, je crois que c'est aussi faire de la politique.



Se libérer du nucléaire... Une solution à la portée de chacun !

Véronique Coquillat, Seillans

A l'heure de la catastrophe nucléaire japonaise et de la prise de conscience massive de la dangerosité du nucléaire, il existe un moyen tout simple d'arrêter de cautionner cette industrie polluante : changer de

fournisseur d'électricité et choisir un fournisseur, qui s'approvisionne à 100% auprès de producteurs d'énergies renouvelables et qui fonctionne, en plus, comme une coopérative solidaire (à but non lucratif). C'est le cas d'ENERCOOP (www.enercoop.fr).

Cette Société Coopérative d'Intérêt Collectif existe depuis 2005 et telle une AMAP, met en relation directe des producteurs indépendants d'électricité et des consommateurs, comme vous et moi ! Finies les augmentations intempestives des tarifs, la gestion est transparente et les décisions tarifaires sont prises aux Assemblées Générales, auxquelles chaque sociétaire peut participer.

A la maison, nous avons changé de fournisseur depuis le 15 novembre 2010. Tout s'est fait sans coupure, rapidement et via internet. Les ampoules éclairent toujours aussi bien. Certes, nos factures sont un peu plus élevées, mais nous avons la satisfaction de ne plus donner 1 centime au nucléaire. Bien au contraire, puisque les bénéfices dégagés par ENERCOOP servent à financer de nouveaux générateurs d'électricité d'origine renouvelable. Bref, on ne peut pas dire qu'en France nous n'avons pas le choix ! Il est juste entre nos mains (et nos consciences).



Un « chourmo » de Tourrettes, enfant du pays, **Sylvan Chabaud**, auteur, interprète, chanteur du groupe MAURESCA Fracas DUB sera dans le coin (18 juin, à la Bolline Val de Blore) avec les niçois de NUX VOMICA. A tous les amateurs de Ragg du canton et amoureux de la langue occitane. *Eric Bourlier, Callian*



Le courrier des particuliers

Un train peut en cacher un autre... du local au national

Bibérian Michaël, Callian



Depuis quelques années, nous voyons se développer les transports dans le canton (ramassage scolaire, lignes vers Fréjus, Grasse, etc...). il n'en reste pas moins que bien des choses restent à faire pour que notre canton ne fasse pas les frais d'une politique de transport uniquement basée sur la rentabilité de telle ou telle ligne. Ce que nous voyons au niveau local se voit très bien au niveau national et parfois avec des situations très révélatrices de ce qui se prépare en terme de politique de transport. En préambule, je dois dire que j'ai été un des nombreux passagers de ce train qui devait rallier Strasbourg à Nice en 11h ce fameux 26 Décembre 2010 et qui a duré 26h.

Volontairement je ne retracerai pas le fil des évènements de ce voyage, les différents médias en ont très bien relaté la chronologie.

Si la SNCF doit revoir son fonctionnement, une certaine partie de la population quant à elle doit enfin devenir responsable et citoyenne et arrêter d'être assistée en tenant des propos méprisants contre les cheminots. Des usagers ont déclaré dans les différents médias que le train était dégueulasse, c'est tout simplement faux. Si le train est dégueulasse c'est que ce sont les gens qui l'ont rendu tel quel. Au départ de Strasbourg, le train n'avait pas une allure de bijouterie mais était propre. J'ai discuté avec un contrôleur qui me disait qu'il y a quelques années les trains avaient une maintenance plus sérieuse, étaient mieux entretenus.

En définitive, la privatisation de la SNCF a déjà commencé, depuis que l'entretien des voies ferrées a été transféré à RFF (Réseau Ferré de France), ça a été la première étape, maintenant on passe aux choses sérieuses, train de plus en plus en retard, matériel vétuste, rentabilité à tout prix... On pourra me rétorquer qu'heureusement on cherche la rentabilité ! Oui sauf que cela se fait au détriment de la qualité du service. Pourquoi s'étonner de tout ceci alors que c'est en partie le résultat de notre passivité !!

Il faut arrêter de vouloir diviser les salariés entre eux. On est tous salariés, consommateurs, citoyens en même temps. La ruse du système actuel consiste à segmenter chaque individu en salarié la journée, consommateur le soir, et citoyen de temps en temps.

Alors oui, soyons plus exigeants avec le service public ou les entreprises privées qui ont des missions de services publics, y compris au niveau local, mais ne le détruisons pas en croyant que privatiser est la solution. Il suffit de regarder les télécoms, le secteur de l'énergie pour comprendre que la concurrence n'existe pas, même ceux qui s'en font les défenseurs n'y croient pas eux mêmes.

Depuis plusieurs années, il est aisé de constater que les politiques nationales de transport se déclinent localement. Qu'en est-il par exemple de la construction de pistes cyclables ou voies cyclables ?

Il est assez édifiant de constater que finalement le vélo n'est pas pris en compte dans le canton. Combien de kilomètres de pistes cyclables au regard du réseau routier alors que nous accueillons des compétitions cyclistes ? Le transport c'est aussi la marche, en la matière les trottoirs sont très peu nombreux. Un exemple concret : lorsque vous laissez votre voiture au garage qui vient d'ouvrir derrière le Mac Donald, comment voulez-vous accéder dans la zone Agora si ce n'est sur l'herbe ou sur la route ?!

La conclusion est limpide, c'est une politique de transport globale qu'il faut avoir pour le canton et non privilégier uniquement la voiture, les cars.



Témoignages

...En 2009 la Mairie de Bagnols dépose plainte contre :

- 1) La présence sur le site n°3 de mâchefers d'incinération provenant des Alpes Maritimes.
- 2) Le rejet de lixiviat (jus d'ordures polluant) non traité dans le milieu naturel.
- 3) L'enfouissement de déchets interdits par l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation du site.

Pour l'ouverture du site n°4 (capacité 2 200 000 tonnes et 200 000 000 d'euros de chiffre d'affaire pour le délégataire) une étude complémentaire a été effectuée avec audit des sites existants, financée par le syndicat car la post-exploitation et la remise en état des sites précédents n'a pas été entièrement réalisée. La commune attend que le syndicat lui présente les résultats de cette étude, voire de réaliser une contre-expertise de ces données, pour se prononcer sur l'avenir du site.

Devant le refus de la commune de l'ouverture du site n° 4, le Préfet étudierait la possibilité d'une D.U.P (Déclaration d'Utilité Publique). Cette procédure, qui déposséderait la mairie de Bagnols, risquerait d'être très longue mais n'empêcherait pas le Maire d'exercer son pouvoir de police spéciale des déchets (contrôle des entrées) ».

NB : le site n°4 c'est 15 ans d'exploitation sans tri contre 30 ans voir plus avec une vraie politique de tri que seule peut garantir l'exploitation directe par les collectivités territoriales.

* La décharge des Lauriers reçoit les déchets du Canton de Fayence.



Le courrier des particuliers

Et pan sur le bec !.. des poules de la ferme de Touos!

De Sylvie SEVESTRE, Callian

Je suis choquée par le ton de l'article qui semble évoquer une situation paradisiaque style "le bonheur est dans le pré" renforcé par le dessin ... En réalité les poules sont coincées en batterie (la tête d'un côté et l'arrière de l'autre) elles n'en sortent que pour être envoyées à la boucherie...

Pas étonnant que les cages ne soient pas aux normes, pour une fois VIVE L'EUROPE !



Le défibrillateur est arrivé aux Estérets du lac. Il est installé, prêt à fonctionner dans le hall de la mairie annexe. Merci à ceux qui ont permis son arrivée.

Jacques Pince, Montauroux

La Rose dans le rouge !

Le prix de la Rose de Mai produite dans le canton et utilisée par de grands parfumeurs a doublé !

Qui a dit que l'argent n'a pas d'odeur ?...



Rond point provisoire au Centre Leclerc: déjà 1 an.

Le temps passe vite! En attendant celui prévu par le Conseil Général...

A suivre...



Témoignages



Entrevue avec Michel Tosan, Maire de Bagnols en Forêt et Clotilde Martin, chargée de mission déchets au sein de la Commune.

NJ – Qu'en est-il de votre éventuelle entrée dans l'interco du Pays de Fayence ?

MT- « Notre demande d'adhésion à la Communauté de Communes du Pays de Fayence date du mois d'Août 2008 mais depuis, pas de réponse. Deux hypothèses, avant fin 2011, s'offrent aux communes. La première serait d'être englobée dans une vaste communauté de communes qui engloberait Roquebrune, Puget sur Argens, Bagnols, les Adrets de l'Estérel, les Communes du Pays de Fayence et l'agglomération de Fréjus- Saint Raphaël. La seconde, qui me semble préférable, va vers les communes du haut pays car nous nous connaissons mieux et nous avons le même attachement à la ruralité de notre territoire.

« Sans pression citoyenne sur les mairies pour faire pencher la Communauté de Communes du Pays de Fayence vers le choix de la ruralité ... »

Trente mille habitants est une population suffisante pour faire une bonne coopération intercommunale. Le 22 avril 2011 devant la commission départementale de la coopération

intercommunale, le préfet du Var annonce le souhait de l'état de la vaste interco avec l'agglomération de Fréjus-St Raphael.

Sans consultation de la population, la C.D.C.I. (dont les représentants locaux sont J.P. Bottero et moi-même) donnera son avis fin juillet.

Sans pression citoyenne sur les mairies pour faire pencher la Communauté de Communes du Pays de Fayence vers le choix de la ruralité, les décisions (notamment sur la fiscalité et sur l'habitat) seront dorénavant prises par les élus majoritairement représentés de l'aggl. Fréjus-St Raphaël. »

NJ- Que pensez-vous du projet du Pôle Environnemental de Fonsante actuellement à l'étude (compostage de déchets verts et séchage des boues de stations d'épuration) ?

MT- « C'est assez dangereux de donner ce type d'exploitation à un délégataire, en particulier à cause des boues dont on ne connaît pas entièrement la nocivité. Tant que le politique ne prendra pas en main la gestion de ses déchets (donc en régie), il existera toujours un danger de dérapage.

Je préfère employer des jeunes comme Clothilde Martin, qui travaille sur l'étude et la mise en place d'un projet alternatif de gestion du centre de stockage des déchets non dangereux de la commune, plutôt que de payer des bureaux d'études qui coûtent cher et font bien souvent du copié-collé. A Bagnols, la politique de ramassage et de tri sélectif appliquée par la commune a permis une baisse de 20% de la mise en décharge. En effet, la déchèterie et ses 30 réceptacles différents de tri (il y a même un bac pour la collecte des capsules de café type « Nespresso »), les 80 points de collecte de verres et autant de papier, la politique des encombrants apportés par les habitants eux-mêmes à la déchetterie, ont permis ce résultat. Les déchets verts sont grossièrement compostés et recyclés sur la commune. Quant au problème des boues, même séchées il reste à résoudre : compostage, enfouissement, fabrication de matériaux type briques ?... Cependant, elles pourraient être éventuellement mises en place dans des alvéoles spéciales au centre des Lauriers. »

NJ- A la décharge des Lauriers*, le 3^{ème} site étant en fin d'exploitation, qu'en est-il de l'ouverture du 4^{ème} ?

MT- « A mon arrivée à la mairie en 2008, le site numéro quatre était quasiment octroyé à l'exploitation. Le préfet avait demandé, à l'époque, que le conseil syndical annule la délégation de service public à cause d'un écart jugé trop important (40 millions de plus) pour le délégataire choisi...



Le courrier des particuliers

Explosion du dirigeable J.L. Etienne, 22 janvier 2008.

Une victime s'exprime.

De Mr WALDVOGEL Pierre, Tourrettes

Dans votre journal, sous la rubrique « quelques éléments provoqués par Notre Dame Nature » il a été rappelé à la mémoire de vos lecteurs le décrochage du dirigeable de J.L. ETIENNE-Total Pôle Airship, stationné à l'aérodrome de Fayence, qui s'est écrasé sur une maison à 500m de son point de stationnement en date du 22 janvier 2008.

On peut penser que la responsabilité de ce crash n'était due qu'aux circonstances météorologiques du moment, mais on a tendance à oublier la réalité des faits et le calvaire que nous, les propriétaires de cette villa endommagée, avons subi et subissons encore. Ce dirigeable était amarré sur cet aérodrome situé en plaine, sans hangar ou refuge, ce qui était contraire à la législation sur la circulation aérienne, dans ses normes d'exploitation à l'encontre du stationnement de ce type et volume que représentait ce dirigeable (54 m de long, 17,5 m de haut, près de 5 tonnes avec 5 000m³ d'hélium).



Questions :

- Pourquoi les autorités de la région responsable de l'aérodrome et de son exploitation n'ont-ils pas tenu compte de ces données ?

- Pourquoi le mât de ce dirigeable avec ses fixations au sol n'était pas conforme à celui livré par le fabricant russe ?

- Pourquoi l'équipe de maintenance n'avait-elle pas pris en compte les données météorologiques durant la nuit du 21 au 22.01.2008 pour renforcer l'arrimage de cette masse ?

Bref !!! En additionnant les « pourquoi et d'autres analyses » nous les propriétaires avons du subir :

- les dégâts multiples dans notre propriété et sur notre villa.
- le désintérêt des anciens maires de Fayence et Tourrettes, et des responsables de l'exploitation de l'aérodrome (ils ne se sont ni déplacés le jour même et les jours suivants, ni inquiétés sur notre santé suite au choc de la nacelle et à l'explosion de l'enveloppe sur notre maison).

- des problèmes pulmonaires, auditifs et nerveux liés au gaz lors de l'explosion que nous avons subis ma femme et moi. (J'ai été retrouvé inconscient dans ma chambre au pied de mon lit par ma femme qui a fait une crise de nerf).

Plus tard, notre propre assurance a engagé une action juridique contre nous, pour nous imposer la remise du chèque de leur deuxième acompte « comme solde de tout compte » ne représentant qu'une moitié des dommages subis, et la plainte que j'avais déposée le jour du crash pour infraction à la législation sur la circulation aérienne a été classée sans suite !

Voilà le calvaire que nous vivons en cette troisième année dans une affaire où nous n'y sommes pour rien.

Merci de rappeler à la mémoire de vos lecteurs et des citoyens du canton de Fayence l'ampleur de ce crash et des traumatismes qu'il a engendrés, l'injustice que nous subissons ainsi que la fuite des responsables face à cet évènement.

Photos de l'accident du dirigeable "Septième Continent" de J.L Etienne le 22/01/2008 sur la propriété des époux Waldvogel



Villa recouverte jusqu'au sol par l'enveloppe déchirée du dirigeable sur sa longueur après son explosion à 6h20 du matin.



La nacelle retombée après son choc dans la toiture à l'étage retenue par l'enveloppe du dirigeable restant accrochée à la toiture du rez de chaussée.

Tous les détails sur unpoleagratter.fr



Le courrier des particuliers

Projets immobiliers de la municipalité de Callian *Jacques Récy, Callian*

Les vœux 2011 de la commune de Callian exposaient « l'idée d'une valorisation par le partenariat » pour « rénover sans budget » (en réalité reconstruire), les installations de la salle des sports et de la maison des associations. Ainsi seraient construits « du logement accessible à la place de la salle des sports » et « un éco-quartier sur le site de la maison des associations près des tennis » et « de nouveaux équipements sportifs financés à somme nulle par ces deux opérations ».

Le Conseil Municipal du 17/02/11 a approuvé « Le projet de création de ZAC multi-sites permettant d'aliéner l'actuelle salle des sports, la salle des associations et les tennis, en contrepartie de l'apport d'un droit à construire par un aménageur qui, au final, construira de nouveaux équipements sportifs et culturels ». Le tout étant à somme nulle pour la commune.

Dans « Var matin » du 28 mars 2011 un avis d'appel public à la concurrence pour un marché de conseil et de pilotage du dossier de création de ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) concernant ces projets a été lancé par la municipalité. L'étude devrait commencer le 1er Juin. Ce projet mené tambour battant reste flou et des questions se posent :

- Pourquoi est-il besoin de détruire et reconstruire les installations existantes ?
- En quoi sont-elles insuffisantes ou inadaptées ?
- Est-il bien raisonnable d'aliéner le patrimoine foncier communal à des promotions immobilières pour détruire et reconstruire des installations communes sportives et culturelles ?
- Quel organisme public indépendant garantira que l'opération est à somme nulle ?
- Quelle limite la municipalité a-t-elle fixée au nombre de logements construits ?
- Les logements sociaux peuvent-ils légalement être réservés aux personnes travaillant dans la commune ou les communes du canton actuel ?

à préciser d'urgence...



D'après Var Matin (29/09/2009) il manquerait près de 2000 logements sociaux à la ville de St Raphaël pour respecter le quota de 20% de logements sociaux prévu au PLU. Au moment où le Schéma de Coopération Intercommunal prévoit un regroupement des communes du canton de Fayence avec Fréjus et St Raphaël, la question n'est pas sans intérêt... Enfin la ZAC multi-sites est-elle une formule légalement adéquate ? L'article L311-4 (du code de l'Urbanisme modifié par la loi n°2009-323) prévoit toujours que l'aménageur ne prend en charge que la fraction des équipements publics édifiés pour répondre aux besoins des habitants des constructions édifiées sur les sites de la ZAC. Comme il s'agit de construire des équipements ouverts à tous

n'y a-t-il pas là une impossibilité réglementaire ? Comment déterminer le surcoût et comment la commune le financera-t-elle ?

Bulletin d'adhésion au NJ

Nom et Prénom:

Adresse :

Mail:

À renvoyer à :
Association Le Clos
Chez Mme Penez Yvette
3 rue de l'Aumade
83440 Fayence

Montant des adhésions:
17€ par an pour 1 personne
24€ par an pour 1 couple
30€ pour une association
Libre pour les personnes en difficulté



Témoignage

UN MYSTERE à TANNERON !

LA SENTENCE ARBITRALE... ou comment fonctionne la SOLIDARITE RURALE...



Gilbert Vial, 82 ans Retraité agricole et ancien conseiller municipal à TANNERON.

Ses grands-parents d'origine Piémontaise s'installèrent, comme beaucoup de familles du canton, peu avant 1900 sur le massif du Tanneron.

Ils étaient bouscatiers (bûcherons) et exploitaient particulièrement le pin maritime qui, par flottage sur la Siagne ou par charrette, était destiné à la fabrication de pontons en bois vert sur la côte.

Déjà à cette époque existait la « **sentence arbitrale** » rendue en 1497 pour régler l'usage des sols et fixer les droits et obligations entre les habitants du lieu et

les seigneurs locaux sous le patronage des moines des îles de Lérins. Ni la révolution, ni Napoléon n'ont remis en cause ce jugement particulièrement favorable aux agriculteurs locaux.

D'après ce que nous rapporte Gilbert Vial, cette disposition est une aide au travail agricole. Elle s'applique uniquement aux résidents de Tanneron propriétaires de leurs maisons et cotisant à la MSA.

La sentence arbitrale donne droit à l'exploitation des terres communales par celui qui y travaille contre une taxe de 45 à 50 € l'hectare. Dès qu'il arrête, le 1^{er} sur liste d'attente prend les terres.

-Tanneron: n°1 des communes du canton en nombre d'agriculteurs!-

Actuellement les terres communales représentent 2 000 hectares dont 350 exploités par une cinquantaine d'agriculteurs. Tanneron est de loin placé en n°1 des communes du canton en nombre d'agriculteurs.

Pourtant il n'y a ni eau du canal, ni terrains plats... Son secret vient peut-être de son appartenance géologique au Massif des Maures (d'où le surnom des Tanneronnais : Mauresques).

En effet, le sol acide et sableux est une excellente terre pour la fraise dont le renom allait de Nice à Marseille en passant par Toulon.

Les variétés Monto, Lègre et Super Surprise (1ère variété remontante) se cultivaient sans irrigation et produisaient pendant 20 ans ! (contre 2 à 3 ans actuellement).

Jusqu'en 1939, un marché du prix des fraises avaient lieu le 24

Avril tous les ans aux Adrets (autre commune productrice) fixant les prix entre producteurs et négociants pour l'année. Les autres activités agricoles sont : la production de pêches, le mimosa à partir de 1924, le feuillage d'Eucalyptus depuis 1945, l'olive, le miel et la châtaigne (en baisse depuis l'incendie de 1970).

Autre spécificité : Tanneron, qui fut créée en 1835, n'a l'eau courante que depuis 1964 !

Elle la pompe à Auribeau dans la Siagne et la gère en régie. Depuis sa population, répartie en 22 hameaux, est passée de 500 à 1500 habitants !



AVIS A LA POPULATION

Le NJ vous propose le samedi 27 août à 20h00 à la Chapelle des Selves à SEILLANS

Soirée Plancha avec animation musicale
(Batucadas, Percus africaines, Rafistole Globule...)

Comme d'habitude, c'est 10€ et vous apportez vos couverts.

Venez nombreux!!!!

Réservation au 06 87 08 47 47 (laisser message)



Paroles associatives

Terres agricoles Pays de Fayence : Maintenant ou jamais!

du Comité d'Initiatives Citoyennes

Après un débat sur l'eau en Février et en attendant une rentrée animée avec Maurice Rajtjus (historien) en septembre et François Ruffin (journaliste) en octobre, le Comité d'Initiatives Citoyennes vous invite à une Rencontre/Débat autour du thème : "Sauvegarde des terres agricoles", le Samedi 11 Juin à 17h30, salle des Romarins à Tourrettes. Cette manifestation est organisée dans le cadre de la foire ECOBIO en partenariat avec la Fédération Départementale des Foyers Ruraux avec comme intervenants :

André Aschiéri, vice Président de la région en charge du foncier agricole.

Pierre Fabre, agriculteur bio et agent à la région.

Odile Jacquemin, représentante de Terres de Lien et du Collectif terres fertiles 83.

Un représentant de la **SAFER** (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural).

Un représentant des **Jeunes Agriculteurs du Var**.

Pétition pour la sauvegarde des terres agricoles

Actuellement, le CIC diffuse une pétition pour la sauvegarde des terres agricoles, nous sommes à plus de 600 signatures en 4 semaines. Vous pouvez également signer cette pétition sur le blog de Pierre Ratcliff:

<http://paysdefayence.blogspot.com>.



Té, moi je coupe avé un maquedo!

Attention, moi j'ai des golfs dans mon jeu!

À moi, il me fend le couic!
Il me feend le couic!!!

Bizarre!
Pas d'atouts agricoles?

Nous remettons les signatures aux différents élus du canton en les invitant vivement à participer à cette rencontre. En effet celle-ci sera riche d'informations concernant les possibilités de financement des collectivités territoriales par la région dans le cadre d'acquisitions de terres agricoles, de projets d'installation et de soutien à l'agriculture biologique.

Nous espérons que cette rencontre permettra, avec votre soutien, d'inciter nos élus à mettre en œuvre une véritable politique concrète de soutien à

l'agriculture locale (créations d'emplois, alimentation de proximité, préservation des paysages...).

Pour contacter le CIC: cic.cantonfayence@sfr.fr

APPEL de l'AMAP du Pays de Fayence

Sauvegarder les terres agricoles ? OK!

Mais cela ne passe-t-il pas d'abord par le maintien de l'activité agricole donc la viabilité des exploitations notamment et surtout par le développement de la consommation de proximité ?

La saison de légumes est commencée...

Les producteurs attendent vos adhésions à l'AMAP

Contacts:

04 94 76 47 77

06 80 61 16 07



Amap: Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne



Les Brèves ... et plus

Règlement local de la publicité



Le 12 avril dernier s'est tenue à Tourrettes la première réunion publique consacrée au règlement local de la publicité. Cette assemblée associait les quatre communes (Callian, Fayence, Montauroux, Tourrettes) qui accueillent les zones commerciales et artisanales du canton. Ce règlement et le schéma de signalisation qui suivra seront identiques pour les quatre communes.

Tout d'abord ce règlement fera appliquer les dispositions du Code de l'environnement. Deux Zones de Publicité Restreinte seront instituées : une ZPR1 dans et à proximité des villages, une ZPR2 le long des secteurs à forte vocation commerciale, artisanale et industrielle. Ensuite un schéma directeur de signalisation sera mis en place par les communes afin ;

- d'améliorer l'attractivité du territoire et le cadre de vie des citoyens.
- de valoriser le patrimoine architectural.
- de valoriser l'identité du territoire et l'équité entre les acteurs économiques.
- de renforcer la sécurité des automobilistes.



À noter

Les jeudi nocturnes de Fayence
suivis d'un bal musette
Place de l'église
Les 21 et 28 juillet
Les 4, 11, 18 et 25 août

Les Vide-greniers

03/07 Mons
10/07 Seillans
17/07 St Paul en Forêt
31/07 Callian
07/08 Seillans

Les Fêtes de la musique:

19/06
St Paul en Forêt
21/06
Montauroux
Seillans
Fayence



Le Festival de guitare à Montauroux

11/08 à 19h30 : "Quebec Bayou Express" – Place des Estérêts du Lac.
12/08 à 18h00 : "Duo Romanesca" – Chapelle St Barthélémy.
à 19h30 : "Histoire de Swing" – Placette du Village.
à 21h30 : "Les coureurs d'Océans" – Place du Clos.
13/08 à 18h00 : "Nice Duet" - Chapelle St Barthélémy.
à 19h30 : "Aqua Fogo" – Placette du Village.
à 21h30 : "Mad in Blues" – Place du Clos.
14/08 à 18h00 : "Duo Chaskis" - Chapelle St Barthélémy.
à 19h30 : "Arkansas" – Placette du village.
à 21h30 : "Compagnie Rassegna" – Place du Clos.

Tourrettes Callian ECOBIO 11, 12, 13 JUN



Tourrettes

9ème Festival de Jazz

Place du Château du Puy.
Entrée libre.

01/07 à 20h30 :
Blue Garden Jazz Band

22h30 :

J.M Payet
Hommage à S. Grappelli.

02/07 à 20h30 :
Indiana Jazz Band

22h30:

Histoire de Swing
Hommage à D.Reinhardt.

03/07 à 18h 00:
Garfield Jazz Band.



Paroles associatives



Future Communauté d'agglomération

Hold-up légal sur le Pays de Fayence!

Lente démarche engagée il y a 50 ans, la décentralisation territoriale de notre pays hyper centralisé prend tout d'un coup le mors aux dents. Si de longs débats et de longs paliers de décompression ont marqué la phase active depuis la régionalisation de 1982, la dernière "loi du

16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales" tranche dans le vif et se propose de redistribuer sans délais le paysage politique local autour d'une petite dizaine de structures par département, 6 pour le Var...

En contrepoint de la réforme fusionnant les représentations élues départementales et régionales : intégration des départements dans les régions qui coiffent en direct quelques dizaines de collectivités de taille aussi importante que possible (500.000 habitants pour Toulon, 140.000 pour Fréjus-St Raphaël), le modèle allemand remplace nos 100 départements pour 35000 communes issues de l'histoire.

C'est voté et, semble-t-il, acté par les principales forces politiques qui n'en débattent guère...

et nous dans tout cela?

Nous apprenons un beau matin par le respectable Var Matin que notre Communauté de Commune doit fusionner avec une agglomération de Fréjus-St Raphaël qui va nous apporter de nombreux avantages d'après la préfecture de notre futur ex-département :

- 1- L'offre et la gestion des transports relève d'un syndicat qui vient d'être créé entre l'agglomération et la CC Mer-Estérel.
- 2- Au plan culturel, les médiathèques fonctionnent en réseau organisé par la Communauté d'agglomération et le Conservatoire de musique travaille déjà au profit des communes de la CC Pays-de-Fayence.
- 3- La gestion de l'eau potable est commune autour du principal réservoir que représente le lac de Saint-Cassien situé au cœur de la CC Pays-de-Fayence.
- 4- S'agissant des déchets, les communes sont adhérentes au SMIDDEV dont le centre d'enfouissement et de traitement est situé sur la commune de Bagnols-en-Forêt.

A l'analyse, le 1^o point ne concerne pas Fayence, le 2^o relève à ce jour du marginal, le 3^o est étonnant puisque l'eau non potable de St Cassien n'est utilisée localement que par le golf de Tourrettes, alors que la gestion coordonnée de nos déchets ne paraît pas constituer le moteur recherché de notre développement...

Certes, d'autres arguments généraux sont esquissés ici ou là, mais la lecture du document justifiant une fusion Fayence-Fréjus montre bien que la construction relève de l'artificiel, elle est souhaitée par Paris pour des raisons idéologiques et traduite sommairement en évidence par Toulon qui bâcle le travail!

On décentralise, mais avec les vices habituels du centralisme français, dont une légèreté d'analyse assez sidérante, et une communication citoyenne de même niveau que celle de la récente affaire des gaz de schiste. Certes aussi, on peut se poser quelques questions sur le zèle de nos communes à produire un effort collectif pour traiter de nos problèmes communs, les égoïsmes locaux sont encore largement maîtres du jeu. Mais il est certain que l'apprentissage en cours de l'action concertée serait instantanément balayé en cas de fusion avec la côte : la juxtaposition des 2 grosses communes principales à nos 8 petites communes ne peut que marquer un retour en force du jeu individuel, arbitré par des urbains peu concernés. En conclusion, perplexité sur l'intérêt de la manœuvre pour nos concitoyens, au mieux nous retournons à l'état sauvage du chacun pour soi, au pire nous transformons notre canton semi rural en banlieue de la Côte d'Azur, sans rien contrôler du rythme de cette évolution déjà trop engagée.

Gageons que nos élus auront à cœur de faire la bonne analyse de cette situation d'urgence, de prendre sérieusement l'avis de leurs électeurs et de conduire les actions nécessaires pour que le sentiment majoritaire qui pourra s'exprimer soit efficacement défendu...

Nous aurons bien entendu à les aider dans la voie de la résistance efficace qui a clairement notre préférence.

L'Adefa,

Brève entendue en réunion du NJ

« S'ils rattachent le canton à St Raphaël, il va falloir tirer à + de 80 000 exemplaires! Et pour la distribution en bord de mer ça va être la galère! Surtout qu'on n'a plus Guitou ! »



Paroles associatives

CLVE
COLLECTIF
DES
LIBERTES
VAR EST



Ligue des droits de l'Homme

Pour le collectif :
Marc Brulé, Tourrettes

Un cercle de silence dans le canton de Fayence ?

Pour renforcer son action et témoigner de sa présence, le collectif RESF DRAGUIGNAN VAR EST projette la tenue régulière d'un cercle de silence sur le canton de Fayence dès la rentrée de septembre.

Nous publions la lettre ouverte que le collectif adresse aux associations et organisations de la Dracénie et du Var Est :

« Dans de nombreuses villes de France, des citoyens, révoltés par le traitement réservé aux sans-papiers, organisent des Cercles de silence.

L'objectif est de protester contre l'enfermement des étrangers dans des centres de rétention, et leur expulsion au nom de la politique du chiffre initiée par le gouvernement actuel.

Le Cercle de Silence est composé de citoyen(ne)s et de membres engagés individuellement au sein de diverses associations, mouvements et partis politiques.

Dans notre région à NICE, MARSEILLE, TOULON, AIX en PROVENCE, un cercle de silence se forme chaque mois réunissant de nombreuses organisations et simples citoyens.

A Draguignan, le Réseau Education sans Frontière (RESF), la ligue des droits de l'homme et le Comité des Libertés VAR EST organisent le dernier samedi de chaque mois un cercle de silence sur la place René Cassin de onze heures à midi, auquel participent des citoyens (à titre individuel, associatif ou élus) du canton de Fayence.

Au delà de sa fonction de témoignage, cette manifestation nous a permis de diffuser une information (panneaux, tracts, pétitions) avec parfois l'occasion d'un contact auprès de personnes en difficulté.

La « loi Besson » en cours d'examen porte la marque d'une répression accrue envers les migrants et d'une précarisation générale de leur statut, de leur arrivée à leur éventuelle régularisation.

La France a été condamnée par La Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) pour la façon dont elle renvoie les étrangers menacés dans leur pays d'origine.

Elle ne peut plus continuer à violer comme elle le fait les droits fondamentaux inscrits dans la Convention Européenne des Droits de l'Homme qu'elle a ratifiée, tels que le droit à ne pas subir de tortures ou de traitements inhumains ou dégradants (article 3), mais également le droit au respect de la vie privée et familiale (article 8).

Dans ce contexte particulièrement inquiétant, il nous semble important que la mobilisation de toutes celles et ceux qui se sentent concernés nous rejoignent (dans le silence) afin de maintenir une mobilisation témoignant de notre refus, de notre détermination, de notre solidarité.



* Le Réseau Education Sans Frontières a été fondé en 2004 lors d'une réunion à la Bourse du Travail à Paris qui rassemblait des enseignants, des personnels de l'éducation nationale, des parents d'élèves, des éducateurs, des collectifs, des syndicats et des organisations attachées à la défense des droits de l'homme, préoccupés de la situation des sans-papiers scolarisés de la maternelle à l'université. Le réseau rassemble aujourd'hui plusieurs dizaines d'organisations et d'associations mais aussi de très nombreux citoyens.

www.educationsansfrontieres.org/ (Voir rubrique collectif locaux 83 VAR)





Le courrier des particuliers

Fontsante, un lieu qui fait rêver certains...

Catherine Siméon et Hélène Glück, Les Adrets de l'Estérel

Un peu comme pour le gaz de schiste, c'est par hasard en novembre 1987, qu'on apprend, par le biais d'une banale demande d'enquête publique remise en mairie de Tanneron, qu'un gigantesque dépôt d'ordures ménagères va être créé sur le site de Fontsante. Cette mine a fermé en février 1987.

L'entreprise ECAP, filiale de St Gobain veut y entreposer 1 500 000 tonnes de déchets, compactés dans de grasses balles rectangulaires.

La municipalité des Adrets de l'Estérel et la population se mobilisent, manifestent à Fréjus et Cannes. Les maires de St Raphaël, Fréjus, Le Muy, Roquebrune, Puget, Bagnols, Les Adrets, Pégomas prennent position contre le projet.

Des experts se penchent sur le dossier. Comme la population, ils en arrivent à la même conclusion : il est impossible de construire une telle décharge si près du lac de St Cassien, réserve d'eau potable d'une partie de l'ouest des Alpes Maritimes et de l'est varois, soit plusieurs centaines de milliers de personnes.

La mobilisation fait capoter le projet. Il en fut de même pour le **projet d'incinérateur en 1995-1996**, toujours sur le site de Fontsante.

Et voilà qu'on nous en présente un nouveau !

Des gravats (d'où viennent-ils ?), des végétaux à composer et... des boues de stations d'épurations ! Va-t-il falloir sortir les mêmes arguments qu'en 1987/1988 pour expliquer au maire de Callian (la commune est propriétaire des lieux) et aux industriels, que le sol est perméable, que la roche est fissurée, que de grandes quantités d'eau souterraine circulent, que malgré tous les aménagements qu'ils feront, des « jus » s'échapperont des lieux de stockage et qu'il y aura une pollution catastrophique du lac ?

On n'est pas à l'abri d'orages violents comme celui meurtrier et dévastateur du 15 juin 2010 sur la région de Draguignan ou comme celui qui fit tant de dégâts aux Estérets du Lac en septembre 2009. Ne serait-il pas possible de faire autre chose à Fontsante ? Pourquoi s'obstiner à y mettre des ordures et des déchets hautement toxiques ?

Restons vigilants ! Et surveillons les délibérations des Conseils Municipaux des communes concernées. Qu'ils nous tiennent informés honnêtement de l'avancée de leurs projets et que l'on puisse en discuter tous ensemble. Enfin !

Fontsante et Communauté de Communes

D'après nos informations, le Préfet n'aurait pas encore donné son aval aux statuts du projet Fontsante. Celui-ci attendrait les résultats de la commission des élus devant statuer sur le rattachement de la communauté de commune du Pays de Fayence à Fréjus-Saint Raphaël.

La rédaction



UFC QUE CHOISIR VAR EST

Paroles associatives

UFC QUE CHOISIR est une association 1901. Elle vous informe sur vos droits de consommateurs et vous aide à traiter vos litiges.

Elle exerce ses activités dans plusieurs directions : information, réalisation d'enquêtes sur le terrain d'études comparatives des prix et des services, représentation des consommateurs dans les différentes instances locales. Elle se met au service des consommateurs pour leur garantir la reconnaissance et le respect de leurs droits, la défense de leurs intérêts et pour représenter les groupements et personnes en vue de leur permettre de conquérir et d'exercer leur pouvoir de consommateurs.

Les militants bénévoles d'UFC QUE CHOISIR VAR EST mettent à disposition leurs compétences. Ils se tiennent régulièrement informés de toutes les publications juridiques et techniques.

Le canton de Fayence est concerné par UFC Var Est.

Cotisations:

30€ la première année.
25€ les années suivantes.

Permanences:

Mardi Mercredi Jeudi de 15 à 18 h.
Base nature (bâtiment pour l'emploi) à Fréjus.

Coordonnées:

Tél.: 09 63 04 60 44 fax : 04 94 53 12 36
Email: ufcquechoisirvarest@orange.fr
Internet: <http://ufc-quechoisir-var-est.org>



Retour sur numéros précédents...



Retour sur des articles parus dans le NJ 7.

Deux membres de l'équipe du Nouveau Journal ont rencontré Mr Cavallier le 31 Mars dernier, afin d'assurer le suivi des différents dossiers concernant notre Canton.

Au sujet du PLU Callian

F.C. : « – Concernant le SCOT (**Schéma de Cohérence Territoriale**), il avance plus vite que ce que l'on croit mais moins vite que ce que l'on pourrait espérer. Plusieurs PLU (**Plan Local d'Urbanisme**) de différentes communes vont donc être soumis au vote avant la fin de l'élaboration du SCOT.

C'est le cas du PLU de la commune de Callian qui entre dans sa dernière phase avec 2 échéances :

- 4 mai : réunion des PPA (Personnes Publiques Associées), il s'agit des différents services de l'Etat (ONF, DDTM, etc.) ainsi que des chambres consulaires, qui valideront ou non le projet présenté par la commune.

- 27 mai (date sous réserve) : présentation publique.

Ensuite il y aura vote au Conseil Municipal et demande à l'Etat de nommer un commissaire enquêteur. S'en suivra l'enquête publique à l'issue de laquelle s'ouvrent 2 mois de possibilités de recours.

Dans sa globalité le PLU de Callian s'intègre dans la loi SRU (**Solidarité et Renouvellement Urbain**) contre le mitage et pour la densification de l'habitat. La commune de Callian souhaite bloquer l'augmentation de la population à 1,1% par an, alors que la moyenne au niveau du canton sera de 1,3%.

Les zones agricoles resteront agricoles, certaines zones naturelles passeront en agricoles, notamment pour des projets d'installation en maraîchage ou en plantes à parfum. La commune souhaite également passer en agricole certaines de ses propres parcelles pour offrir des solutions locatives accessibles aux jeunes qui voudraient s'installer. »

Au sujet du Projet Fontsante

F.C. : « Concernant le projet Fontsante (**stockage et valorisation des boues d'épuration et des déchets verts**) : l'étude d'impact a démarré. Elle est gérée par l'ONF pour la faune et la flore et par un bureau d'étude pour l'hydrologie (le financement de cette dernière est 100% public) ». M. Cavallier précise qu'au moindre doute de pollution révélé par l'étude, il s'engageait à stopper le projet.

La ferme photovoltaïque

F.C. : « Concernant la ferme photovoltaïque de Callian : elle sera mise en service à la mi-juillet.



Elle produira environ 1,5 fois la consommation de tous les habitants de la commune. En incluant le revenu locatif, les revenus générés s'élèveront à un peu moins de 200 000 € par an. »

NOTE REDACTIONNELLE : en complément à l'entretien avec Mr Cavallier.

Lors de notre rencontre avec M Cavallier, nous avons également échangé sur les règles de fonctionnement du NJ et en particulier sur sa Charte. Ceci faisait suite à notre demande de modification d'une phrase que nous considérons non respectueuse de la charte et faisant partie d'un article droit de réponse qu'il nous avait transmis pour le NJ10.

La discussion, pour intéressante qu'elle fut sur l'interprétation des mots et du sens des mots, a eu le mérite d'éclaircir la relation sur ce sujet. Que l'auteur des articles soit un citoyen, un élu ou un de ses membres, le NJ restera toujours vigilant sur le respect de sa charte.



Dossier

GAZ de SCHISTE :

Manne énergétique ou Catastrophe écologique ?

Demande d'exploration suivie d'exploitation de ressources de gaz de schiste sur les 3/4 de notre département !! Carte du permis dit « Brignoles » qui est loin d'être abandonné car le rapport récent remet tout en question. Fini le gaz de schiste...ce sera du gaz de la roche-mère !



Pour l'ACPE : Gaby Chabaud

Aujourd'hui la demande énergétique mondiale est en hausse et le prix du baril de pétrole atteint des sommets ; dans ces conditions, l'exploitation des ressources non conventionnelles qui n'était pas rentable jusque là peut être désormais envisagée. C'est pourquoi, des sociétés américaines ainsi que Total et GDF Suez entrent en scène pour rechercher et exploiter le gaz de schiste. 1er mars 2010, Jean-Louis Borloo, alors ministre de l'écologie et de l'énergie, signe des permis en faveur de sociétés pétrolières internationales pour l'exploration des hydrocarbures liquides et gazeux, sans bruit médiatique et sans information des pouvoirs publics régionaux et locaux : région parisienne, Est de la France, Ardèche, Hérault, Drôme, Gard, Aveyron sont concernés !

Dans le même temps, de nombreuses demandes d'exploration ont été déposées et sont en cours d'instruction auprès des services de

l'état. Quatre permis concernent la région PACA dont le permis dit de « BRIGNOLES » qui couvre les 3/4 du Var en débordant sur les départements voisins et qui est déposé par la société texane Schupbach Energy Llc ; le canton de Fayence est inclus dans cette zone convoitée !

Le gaz de schiste est du méthane (formule chimique CH4) ; c'est une ressource fossile piégée à plus de 2000m de profondeur dans des roches sédimentaires argileuses très compactes et très imperméables. Ce gaz n'est pas contenu dans des cavités mais se trouve de manière diffuse dans la roche-mère. Pour l'exploiter, on utilise une technique d'extraction dite de fracturation hydraulique : il faut faire un forage vertical puis horizontal, fragiliser la roche avec une décharge d'explosifs et la fracturer avec un liquide à très forte pression composé d'un mélange d'eau, de sable et d'un cocktail de très nombreux produits chimiques !

Cette technique d'extraction est utilisée depuis une quinzaine d'années

aux Etats-Unis, au Canada et depuis peu en Allemagne ; il s'avère qu'elle génère des dégâts environnementaux considérables :

- chaque fracturation mobilise d'énormes quantité d'eau : 10 à 20 000m³ soit l'équivalent de 4 à 8 piscines olympiques
- les **adjuvants chimiques** introduits dans le mélange eau-sable contaminent de façon irréversible les nappes phréatiques (produits toxiques , cancérigènes ...)
- les fluides de forage se chargent aussi d'**éléments toxiques** (arsenic et autre métaux lourds ..) emprisonnés dans les schistes
- la moitié du mélange liquide qui sert à la fracturation remonte à la surface pour être stockée dans des **bassins de décantation** ; par évaporation les produits toxiques vont donc passer dans l'air (en espérant que ne survienne pas un orage « méditerranéen » qui fasse déborder le bassin). L'autre moitié reste dans le milieu naturel, rejoint les aquifères et alimente les rivières



Dossier

- notre sous-sol contient de **nombreuses failles** par lesquelles eaux contaminées et hydro-carbures peuvent se déplacer et polluer de nouveaux espaces ; d'autre part les eaux souterraines de notre sous-sol karstique sont particulièrement vulnérables à la pollution : on imagine facilement les conséquences d'un tel forage sur le plateau de Canjuers ou sur le territoire de Mons...

- l'environnement est dégradé par l'**emprise au sol des forages** réalisés ainsi que par les nombreux va-et-vient de centaines de camions sur les routes pour transporter l'eau et évacuer les liquides contaminés.

L'ordonnance du 19 janvier 2011 révisé le code minier au détriment des droits civiques : le sous-sol étant propriété de l'état, tout habitant ou toute collectivité ne peut pas s'opposer à un forage si un permis a été attribué. Un permis de recherche ne nécessite pas d'enquête publique ou de concertation, le passage à l'autorisation d'exploitation est facilité ! Toute cette épouvantable histoire se fait dans une opacité totale, ce sont des citoyens sensibles à l'écologie qui ont lancé l'alerte et provoqué ce vaste mouvement d'opposition.

Un collectif varois s'est créé

Il fait signer des pétitions, organise des réunions publiques. Il a rassemblé plus de 800 personnes à Brignoles le 15 avril devant la sous-préfecture. L'ACPE a organisé une réunion d'information à Fayence le 13 avril avec le collectif varois, 200 personnes et de nombreux élus étaient présents. Une loi interdisant ce type de recherche doit être débattue et soumise au vote le 10 mai mais en même temps une commission nommée par les ministères de l'écologie et de l'industrie remet un pré-rapport favorable à cette recherche. Tout est possible.

Restons vigilants, l'extraction propre de gaz de schiste n'existe pas !

Le gaz de schiste est un gaz à effet de serre avec un bilan environnemental catastrophique ; il n'est en rien une solution d'avenir ! Il est urgent de consommer moins d'énergie et de développer la recherche et l'exploitation des énergies renouvelables .

Pour consulter le blog du collectif : <http://gazdeschiste-collectif-var.over-blog.com>

Un grand rassemblement aura lieu sur le Larzac les 6 et 7 août 2011 avec bien sûr au programme le gaz de schiste mais aussi tout ce qui concerne les problèmes d'énergie.



La nouvelle loi votée le 11 mai :

Le titre: « **La loi interdit l'exploration et l'exploitation des mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux par fracturation hydraulique et abroge les permis exclusifs de recherches comportant des projets ayant recours à cette technique.** »

Ce n'est pas une loi contre l'exploitation de gaz de schiste, c'est une loi contre la fracturation hydraulique, technique non décrite. Cette loi contre la fracturation hydraulique n'interdira pas l'exploration ni l'exploitation du gaz de schiste avec des technologies présentées comme n'étant pas de la fracturation hydraulique.

L'article 2 précise:

« *Les titulaires de permis exclusifs de recherches de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux devront, dans un délai de deux mois à compter de la publication de la loi, indiquer dans un rapport remis à l'autorité administrative qui leur a délivré le permis, les techniques employées et envisagées dans les activités de recherches. Si ce rapport n'est pas remis ou s'il est indiqué que les titulaires du permis ont recours à la technique dite de fracturation hydraulique de la roche, les permis exclusifs de recherches concernés seront abrogés* »

